39e ANNÉE. N° 39. — 5 Centimes — SAMEDI 1er AVRIL 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

LA FIN DU BUDGET

En dehors des passes d'armes plus ou moins brillantes auxquelles a donné lieu la discussion du budget, on ne saurait, il faut l'avouer, se féliciter ni de la tournure ni du résultat de cette discussion.

Un fait domine, selon nous, tous les autres, c'est la date tardive à laquelle sera voté le budget de 1899, c'est-à-dire le premier budget de la législature.

Pour rentrer dans la régularité budgétaire depuis si longtemps abandonnée, il eut fallu, comme chacun le sait, qu'il fût adopté et promulgué avant le 31 décembre 1898 Non seulement il n'en a rien été, mais nous aurons atteint le mois d'avril sans que le Sénat ait pu en commencer la discussion. Dés lors le voilà du coup ajourné au mois de mai au Luxembourg. Si le 1er juin n'est pas dépassé, au Sénat, il faudra féliciter nos pères conscrits de la leçon de vivacité qu'ils auront donnée à la Chambre, dont les membres du moins ont eu la pudeur de ne pas s'attribuer une augmentation d'indemnité pour la rare conscience avec laquelle ils s'acquittent de leur mandat.

Peut-on dire, tout au moins, pour excuser cette irrégularité qui a nécessité le vote de cinq douzièmes provisoires, qu'un aussi excessif retard a été justifié par des difficultés politiques exceptionnelles, par de grandes réformes budgétaires ? Aucunement

Si le président de la République a été changé, l'on ne peut dire que la réunion du Congrès, à Versailles, laquelle s'est d'ailleurs passée de la manière la plus calme et la plus pacifique ait eu beaucoup d'influence sur la marche de la discussion du budget.

Quant aux réformes budgétaires, on en a tout d'abord beaucoup parlé, mais elles sont restées à l'état d'ombres sinon légères, du moins passagères.

Et cependant, on est allé jusqu'à Pâques sans avoir voté le budget de 1899. La Trinité et la Pentecôte auront fait leur apparition avant qu'il ne soit voté au Sénat.

Les discours, il est vrai, n'ont pas manqué ; jamais on n'en a tant entendu. Ah ! certes, ces discours étaient pleins d'intentions excellentes et de conseils tout à fait sages.

Mais, où ont été les réformes, les économies, les changements ?

Bien avisé qui pourrait le dire ce sera pour l'année prochaine ou pour la suivante ; et le budget grossit toujours.

En est il de même des facultés contributives de la France ?

Ce qu'on n'a pas réussi à faire pour le budget de 1899, alors qu'on avait devant soi tant de temps et de facilités, pourra-t-on arriver à le réaliser pour le budget de 1900, d'ores et déjà condamné à un plus grand retard ?

L'espérance, depuis l'époque où elle resta au fond de la boîte de Pandore comme la suprême consolation des affligés, n'est interdite à personne. On a même fait depuis une jolie romance qui nous a appris, dés nos plus tendres années que, « sans espérance mieux vaut mourir. »

Vivons donc et espérons, ce qui, d'ailleurs, ne nous empêchera pas de continuer à payer des impôts.

A vrai dire, malgré des manifestations individuelles qui sont fort louables, mais qui restent bien stériles, la plupart de nos hommes politiques ne font-ils pas tout ce qu'il faut pour augmenter les dépenses ? Dès qu'il s'agit de la plus légère réduction, ne voit-on pas beaucoup de nos réformateurs les plus radicaux et les plus enflammés, le disputer aux plus acharnés conservateurs .. d'abus ? s'agit-il, au contraire, de traitements nouveaux, de créations nouvelles, tout aussitôt chacun y va de son amendement et de son vote.

Il y a là une tendance générale et permanente. Croit-on qu'elle aide beaucoup à équilibrer le budget ? Sans parler des dépenses qui résultent de la dette publique, des pensions, des obligations de l'Etat, auxquelles il ne peut manquer, et qui s'élèvent à 1.800 millions, il y a un milliard environ pour la guerre et la marine.

Dans l'une des dernières discussions qui ont eu lieu au Sénat, ne nous révélait-on pas au nom même de la commission des finances, les singulières libertés prises à Madagascar comme au Tonkin avec les règles les plus élémentaires de la comptabilité publique ?

C'est peut-être là le seul bénéfice de la discussion du budget qui vient d'avoir lieu.

Elle aura mis en lumière certains procédés administratifs et financiers qui commandent la plus prompte et la plus énergique réforme.

Il faut faire cesser ce qui se passe d'un peu trop excessif aux colonies, en Algérie, et même en France.

Le mal a été hautement et éloquemment signalé.

Y remédiera-t-on, cette fois, plus que les précédentes ?

Comme pour les réformes, comme pour les économies, il faut l'espérer.

Faudra-t-il, pour qu'on se mette à l'œuvre, que le pays élève de nouveau la voix ?

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 30 mars 1899

SÉANCE DU MATIN

La Chambre reprend la discussion du budget et examine toute une série d'amendements additionnels, dont quelques-uns sont retirés. La Chambre renvoie une grande partie de ces amendements à des commissions spéciales, en repousse plusieurs, en adopte quelques-uns.

M. Bourat demande, au nom de la commission du budget, l'autorisation pour le ministre des travaux publics d'entreprendre des travaux de réfection au port de Dieppe.

Il est donné acte de cette déclaration.

Avant le vote de l'ensemble, M. Vaillant déclare qu'aucune des réformes réclamées par les socialistes n'étant inscrite au budget, ses amis et lui ne voteront pas ce budget.

L'ensemble du budget est voté.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La Chambre ajourne la discussion d'un projet de loi sur la création d'aspirants et d'enseignes auxiliaires, la commission n'étant pas en mesure de faire connaître son avis aujourd'hui.

Puis on aborde la discussion de l'élection de Pontivy qui, après une longue discussion est validée.

La Chambre fixe au 2 mai la date de la prochaine séance.

Sénat

Séance du 30 mars 1899

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, une proposition de loi relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour les dépenses de la Chambre des députés.

Il adopte ensuite le projet de loi relatif aux deux douzièmes provisoires, ainsi que le projet de loi relatif à l'avance d'un million offert par la Chambre de commerce du Havre pour travaux à effectuer dans le port de cette ville.

A l'unanimité de 248 voix, le Sénat adopte le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires de l'exercice 1898 avec les modifications apportées par la Chambre.

Il autorise Montpellier à emprunter et à s'imposer extraordinairement.

M. Peytral dépose le projet de loi portant fixation du budget des dépenses et recettes pour l'exercice 1899.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat aborde alors la discussion du projet de loi modifiant le décret-loi relatif au tracé de la frontière douanière de France en Savoie.

Ce projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la question de M. Strauss sur l'adduction des eaux potables.

L'orateur s'élève contre les lenteurs constatées partout dans ces sortes de travaux. Les formalités exigées sont aussi compliquées qu'inutiles.

M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat, répond que le gouvernement entend bien entreprendre une réforme. L'orateur propose la réunion d'une commission qui sera chargée d'examiner les divers points sur lesquels porte la réforme.

M. Strauss prend acte de cette déclaration.

Le Sénat adopte un projet de loi relatif aux officiers auxiliaires de la marine, et s'ajourne au mardi 9 mai.

L'affaire Dreyfus

Les Procès Judet

M. Ernest Judet, chef du service politique du *Petit Journal*, a poursuivi en diffamation, devant la neuvième chambre au tribunal correctionnel de la Seine, le gérant de la *Petite République*, et M. Gérault-Richard, rédacteur en chef.

Le tribunal les a condamnés : le gérant à 300 fr. d'amende ; M. Gérault-Richard à 500 fr d'amende, tous deux solidairement à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

Le Règlement de Juges

M. Georges Berry vient de saisir la Chambre d'une proposition tendant à modifier l'article 529 du code d'instruction criminelle (règlement de juges), de la façon suivante :

« Quand un arrêt de soit communiqué aura été prononcé, les autorités judiciaires en cause devront transmettre les pièces du procès, dans la huitaine, au parquet de la cour de cassation. Le procureur général devra, dans les huit jours de la réception des pièces, porter l'affaire à l'audience de la chambre criminelle qui devra rendre son arrêt définitif dans un délai de quinze jours.

L'Enquête de la Chambre criminelle Esterhazy

Le *Figaro* commence aujourd'hui la publication du dossier de l'enquête de la Cour de cassation. Dans un préambule, le *Figaro* dit :

« En livrant ainsi au pays tout entier, impartialement et sans commentaires des documents incontestables dans leur intégralité et leur authenticité, nous avons conscience de mériter l'approbation de tous ceux qui veulent loyalement la pleine lumière et souhaitent avec impatience l'apaisement unanime qui en découlera. »

Le *Figaro* ajoute :

« Nous ne faisons d'ailleurs que devancer de quelques semaines le désir du gouvernement lui-même, qui a maintes fois déclaré à la tribune que l'ensemble de l'enquête serait livré au public par ses soins. »

Le *Figaro* ne contribuera pas peu à entretenir l'agitation. Cette publication va être accueillie comme pain bénit par les polémistes, qui semblent déjà nous dire avec un petit sourire : « si cette histoire vous embête, nous allons la recommencer !... »

INFORMATIONS

Mouvement administratif

M. Ch. Dupuy a fait signer le mouvement administratif suivant :

Sont nommés :

Préfet des Alpes-maritimes, M. Granet, préfet de la Somme, en remplacement de M. Bardon, décédé.

Préfet de la Somme, M. Tournier, préfet de Vaucluse.

Préfet de Vaucluse, M. Mascelet, préfet de l'Yonne,

Préfet de Tarn-et-Garonne, M. Estellé, conseiller de préfecture de la Seine, en remplacement de M. Cauro, nommé sur sa demande conseiller de préfecture de la Seine.

Préfet de l'Yonne, M. Godefroy, préfet du Tarn.

Préfet du Tarn, M. Martin-Feuillée, sous-préfet de Sedan.

Sous-préfet de Sedan, M. Périgeois, sous-préfet de Senlis.

Sous-préfet de Senlis, M. Audigier, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou.

Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou, M. Regnier, sous-préfet d'Ancenis.

Sous préfet d'Ancenis, M. Roquère.

La saisissabilité des salaires

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi sur la saisie-arrêt des salaires des ouvriers, des employés, etc., a invité son président à demander au gouvernement de vouloir bien prescrire une enquête auprès des grandes Compagnies et des grands établissements afin d'établir s'il y a lieu de conserver le principe de la loi de 1895 (saisissabilité d'un dixième des salaires) ou si, au contraire, il ne serait pas préférable de substituer à ce principe celui de l'insaisissabilité absolue.

La Conférence du désarmement

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Bihourd, ministre de France à la Haye, représenterait avec MM. Bourgeois et d'Estournelles, la République à la conférence du désarmement.

Le *Matin* croit savoir que le délégué du ministère de la guerre sera le général Delanne, sous-chef d'état-major général de l'armée,

L'Affaire des Ligues

M. le juge d'instruction Fabre a rendu jeudi, deux ordonnances renvoyant M. Dausset, secrétaire général de la Ligue de la Patrie française, et M. le baron Legoux, président des comités plébiscitaires de la Seine, en police correctionnelle pour infraction à la loi sur les Sociétés.

En route pour Djibouti

La *Ville-de-Maceio*, venant du Dahomey, a débarqué à Bordeaux cinquante tirailleurs haoussas commandés par le sergent Koul'Ery, l'un des frères de Behanzin, qui ma-

nifeste au service de la France, beaucoup de zèle et de dévouement

Cette petite troupe attend à Bordeaux l'arrivée d'un fonctionnaire du protectorat de Djibouti, où elle sera conduite armée et chargée de renforcer la police.

Le Congrès de Géographie

Ports francs

Le Congrès de géographie, après avoir entendu les explications du délégué de Bordeaux au sujet de la création de ports francs, a adopté le vœu suivant :

« Le Congrès de géographie tenu à Alger au mois de mars 1899, confirmant la décision prise au dernier Congrès de Marseille, émet le vœu que les pouvoirs publics et les Chambres de commerce prennent l'initiative de la création de ports francs à Dunkerque, le Hâvre, Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille et Alger ; que ces mêmes pouvoirs, dans le cas où il serait tenté une expérience, en étudient la réalisation immédiate à Alger. »

Graves évènements à Samoa

Le conflit qui, depuis longtemps, menaçait à Samoa entre les Anglais, les Américains et le roi légitime Malitoa d'une part, et les Allemands, alliés du roi révolté Mataafa de l'autre, vient d'entrer dans la période aiguë. La ville d'Apia capitale de l'archipel, vient en effet d'être bombardée par les navires américains et britanniques.

Ce bombardement, mené très lentement, se continuait encore à la date du 23 mars.

L'excitation contre les Allemands est extrême.

Le commandant Marchand

Le gouvernement a décidé de nommer le commandant Marchand commandeur de la Légion d'honneur et d'envoyer à Djibouti le navire de guerre *d'Assas* pour prendre les membres de la mission.

Le *d'Assas* sera à Djibouti du 14 au 16 avril, et à Marseille entre le 28 et le 30 avril.

Les Instituteurs de France en Tunisie

Un punch a été offert mardi soir à l'hôtel des Sociétés françaises, aux cent dix instituteurs venus quelques jours en Tunisie.

Après les souhaits de bienvenue de M. Machuel, directeur de l'enseignement, M. Millet, résident général, prenant la parole, a dit que les instituteurs remarqueront dans la visite des propriétés rurales que tout réussit non seulement aux établissements fondés avec de nombreux capitaux, mais même à la petite propriété. Toutefois, jusqu'à présent, la bourgeoisie presque seule a pris part à l'expansion coloniale.

Nous devons nous réjouir, a dit l'orateur, du voyage des instituteurs pour cette grande œuvre. Ils sont les vrais intermédiaires entre les différentes classes, et la cause de la colonisation sera triomphante lorsque les campagnes s'y rallieront pour la grandeur de notre pays. »

La télégraphie sans fil

D'intéressantes expériences sur ce télégraphe sans fil viennent d'avoir lieu entre Boulogne et Douvres.

Les délégués de la commission française d'expériences ont adressé la dépêche suivante aux ministres de la guerre, de la marine et du commerce :

« Les délégués et M. Marconi ont l'honneur de vous adresser d'Angleterre la première dépêche à travers la Manche. L'appareil fonctionne régulièrement.

» FIERON DE PONTAVIS, FERRIER, MARCONI, BULLOCQ. »

Un fils de Guillaume II en France

Un de nos confrères du matin croit savoir qu'un des fils de l'empereur d'Allemagne viendrait prochainement, accompagné de sa mère, s'installer à Dinard, dont le climat lui serait recommandé par ses médecins.

Rappelons qu'il y a quelques mois il avait déjà été question d'une villégiature que la souveraine allemande ferait à Dinard à l'époque du printemps.

Disparition d'une fillette

On s'occupe au service de sûreté de Paris, de la disparition d'une jeune fille, disparition qui, par ses côtés mystérieux, rappelle l'assassinat commis, il y a une dizaine d'années, sur la petite Alice Neut.

Mardi, vers 8 heures du soir, la jeune Louise Martin, âgée de 8 ans, était envoyée dans une épicerie par ses parents.

Ne la voyant pas revenir, ces derniers s'inquiètent. L'épicière interrogée déclara avoir servi l'enfant qui était aussitôt repartie. Justement inquiet, M. Martin prévint le commissaire de Choisy qui commença une enquête.

On a découvert à environ 300 mètres de la Seine, dans un endroit désert, la bouteille que portait l'enfant, ainsi qu'une de ses chaussures.

La malheureuse fillette a dû être assassinée.

Combats de coqs à Paris

On avait annoncé ces jours derniers l'organisation d'un grand concours international de coqs, qui devait avoir lieu au Casino de Paris et auquel prendraient part les meilleurs « coqueleux » de la région du Nord.

Depuis, cédant aux pressentes sollicitations de la Société protectrice des animaux, M. Blanc, préfet de police, a, on le sait, rappelé aux commissaires de police les termes de la circulaire d'un de ses prédécesseurs qui interdit les combats de coqs, comme tombant sous l'application de la loi Gramont.

Il paraît que ce combat aura lieu mais les coqs se battront avec leur arme naturelle : l'ergot, au lieu d'être *armés* comme on le fait dans le Nord.

Petites nouvelles

On mande de Toulon :

« L'escadre de la Méditerranée, venant de Villefranche, est attendue ici, où elle vient se ravitailler. »

— On mande de Tunis :

« Le Conseil de guerre a condamné à mort les légionnaires Collignon (Français) et Meischner (Allemand), pour voies de fait envers un supérieur. »

— Les journaux de Londres annoncent que le ministère des colonies publiera prochainement un Livre Bleu contenant le rapport de la commission qui a procédé à l'enquête sur la question du French-Shore.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés à l'occasion des fêtes de Pâques, le « JOURNAL DULOT » ne paraîtra pas mardi.

Nos députés

Jeudi, M. Rey a développé à la Chambre un amendement tendant à répartir entre tous les bureaux de bienfaisance ayant moins de 50 francs de revenus, la somme de 14 millions, provenant des mandats-poste périmés.

Cet amendement, combattu par M. Peytral, a été repoussé.

La « médaille » des cyclistes

On sait qu'à partir du 1er mai prochain tout « vélocipède ou appareil analogue » devra être pourvu d'une plaque de contrôle dont le but est de prouver aux agents du fisc que le propriétaire est bien passé sous leurs fourches caudines.

Quelques amis, écrit Guy Dondebois dans le *Petit Phare* de Nantes, ignorant à quelles démarches ils seront astreints pour entrer en possession de la plaque désirée — oh combien ! — nous ont demandé de les éclairer. Renseignements pris, nous le faisons très volontiers.

Les cyclistes savent déjà que c'est la loi du 13 avril 1898 qui leur vaudra le plaisir de posséder la bienheureuse plaque.

Rappelons-leur l'article 8 de cette loi, non pour le plaisir de retourner l'arme dans la plaie, mais seulement pour que nul n'en ignore :

A partir du 1er mai 1899, tout vélocipède ou appareil analogue devra porter une plaque de contrôle. Toute contravention à cette obligation sera punie des peines de simple police, sans préjudice du doublement de taxe qui serait encouru pour défaut ou inexactitude de déclaration.

La plaque de contrôle délivrée pour un exercice sera valable jusqu'au 1er mai de l'exercice suivant.

Incidemment, disons que ce second paragraphe nous paraît superflu. Quand une fois le contribuable aura payé, sa piste sera facile à suivre, et il échappera difficilement à l'impôt. L'important était de l'y faire entrer ; mais personne n'ignore qu'une fois pris dans l'engrenage, il est malaisé d'en sortir.

Donc, nous croyons qu'on aurait pu éviter au contribuable ce changement annuel de plaque et faire ainsi, à partir de l'an prochain, l'économie appréciable des 80,000 francs que coûtera la répartition des 600,000 plaques dans toute la France.

Ceci dit, revenons à nos moutons.

La médaille de contrôle, assez jolie paraît-il, sera frappée d'un poinçon spécial par l'Administration des monnaies et médailles. Un cartouche portera le millésime.

Aucune mention ne pourra être inscrite sur la partie de la plaque réservée au poinçon et au millésime.

Bien entendu, les vélocipèdes seront munis d'autant de plaques qu'ils comporteront de places. Ce sera charmant comme effet !

La plaque devra être fixée sur le tube de direction pour les bicyclettes. Pour les machines multiples, on mettra les différentes plaques — autant que de places, ne l'oublions pas — la première au tube de direction, les autres à chaque tube diagonal du cadre.

Pour les « vélocipèdes à moteur mécanique » — lisez motocycles, voiturettes et automobiles — toutes les plaques devront orner le tube de direction.

D'ailleurs, qu'on tienne comme règle générale que toutes les plaques doivent être très apparentes.

Voyons maintenant comment on se procurera la plaque.

Pour les machines déjà déclarées, les plaques seront délivrées *gratuitement* contre paiement des douzièmes échus. C'est le percepteur des contributions directes qui fera cette petite distribution le lendemain de la publication des rôles ; *au plus tôt le 1er avril.*

Nous insistons sur « au plus tôt » car il n'est pas douteux qu'il faille attendre la seconde quinzaine du mois pour la distribution.

Les cyclistes ou chauffeurs qui entreront en possession de leur machine d'ici au 1er mai, ou après cette date devront d'abord faire leur déclaration à la Mairie (bureau des contributions).

Là, on leur délivrera un récépissé qu'il leur suffira de présenter au percepteur pour obtenir leur plaque.

Ajoutons — et ceci sera très important pour l'an prochain — que les plaques délivrées dans cette dernière condition porteront le millésime en usage au moment où elles seront données. Si, à raison de la date de la déclaration, le possesseur de la machine ne figure pas sur le rôle primitif, il devra, après la publication dudit rôle, et *avant le 1er mai*, réclamer au percepteur, qui lui délivrera gratuitement, une plaque au nouveau millésime.

Bien entendu, cette clause ne pourra pas s'appliquer cette année, puisque toutes les plaques remises partiront du 1er mai 1899.

Disons enfin que les plaques de contrôle des vélocipèdes appartenant aux administrations militaires ou civiles, ou celles des vélocipèdes possédés en conformité des règlements militaires ou administratifs, seront délivrées gratuitement par le directeur des contributions directes, sur la demande et par l'intermédiaire du chef local du service dont font partie les militaires ou agents intéressés. Ces plaques seront d'un modèle spécial. La demande devra être renouvelée chaque année ; elle désignera les administrations ou les noms des fonctionnaires appelés à bénéficier de l'exemption de taxe.

Voilà les cyclistes et chauffeurs prévenus : qu'ils se mettent en règle, car le 1er mai, on pourra leur dresser procès-verbal s'ils ne sont pas dûment et suffisamment médaillés au même titre — oh, humiliante constatation ! — que le dernier des mâtins.

Pourtant, comme nous voulons leur éviter un pas de clerc, nous les prévenons que les fameuses médailles ne sont pas encore arrivées. Dès que les percepteurs en seront pourvus, nous nous empresserons de le faire savoir.

Chômages sur les voies navigables

Dans le tableau des chômages fixés pour l'année 1899 sur les voies navigables par le ministère des travaux publics, la durée du chômage est fixée, pour le département du Lot, à trente-et-un jours, du 1er août au 1er septembre.

CAHORS

L'église Saint-Urcisse

La commission chargée par le Conseil municipal de décider s'il y avait lieu de démolir ou de restaurer l'église Saint-Urcisse, a conclu à une simple restauration, les fondements de l'édifice paraissant assez solides.

Nouvelles militaires

Par décision ministérielle du 30 mars 1899 :

M. Laborie, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Coulommiers, passe au régiment d'infanterie de Cahors.

— M. Franceschi, sous-lieutenant territorial au régiment d'infanterie de Cahors, passe au 131e régiment territorial d'infanterie.

Instruction publique

M. Malzoux, répétiteur au lycée de Cahors, est nommé répétiteur au lycée de Toulouse.

— M. Jalbert, ancien surveillant général au lycée de Cahors, surveillant général au lycée Michelet (emploi supprimé), est nommé surveillant général au Lycée Henri IV, à partir du 1er avril.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Situation au 31 Mars 1899

Capital	26,239,071 »
Sociétaires existants	244,410
Sections (France et Colonies).	1,329

Note de la place

Les candidats au grade d'interprète de réserve sont prévenus que leur demande, pour être instruite, doit parvenir au Général commandant la subdivision de région, avant le 20 avril courant.

Musique du 7e de ligne

A l'occasion des congés de Pâques, les concerts de la musique du 7e de ligne sont suspendus jusqu'au dimanche 9 avril.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 2 AVRIL 1899

Fraternité (P. R.)	Ch. Soare.
Ouverture de la Caravane	Grétry.
Voix Roumaines (Valse)	J. H. Kessel.
Nabuchodonosor (Fantaisie)	Verdy.
Marche Lorraine	L. Ganne.

De 4 à 5 heures *(Allées Fénelon)*

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 mars au 1er avril 1899

Naissance

Françoise Elisabeth, place Rousseau.

Verdier Georges, avenue de la gare.

Décès

Decret Félix-Désiré, menuisier, 55 ans, célibataire à l'hospice.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — *Election au conseil d'arrondissement.* — M. Durand, notaire, maire de Saint-Cernin, pose sa candidature républicaine à l'élection au Conseil d'arrondissement du 9 avril prochain, pour remplacer M. Peyrichou.

M. Durand adresse aux électeurs la circulaire suivante :

MES CHERS CONCITOYENS,

Vous êtes appelés à élire le 9 avril prochain votre représentant au Conseil d'arrondissement en remplacement de M. Peyrichou, élu conseiller général.

Sollicité par un grand nombre d'amis, parmi lesquels les Electeurs républicains les plus influents du canton, et par notre sympathique conseiller général principalement, j'ai dû céder à leurs instances : je pose donc ma candidature.

Jeune encore, arrivé depuis peu dans le canton, j'ai cependant eu l'occasion, à cause des fonctions que j'y exerce, de parcourir toutes les communes et de faire par suite connaissance avec beaucoup d'entre vous. Je ne suis donc pas un inconnu.

Vous connaissez aussi ma conduite durant ces derniers temps, c'est-à-dire depuis que je suis né à la vie politique. A ceux qui ne connaissent pas mon caractère j'affirme que, Républicain convaincu, je me conformerai toujours à cette même ligne de conduite.

Etant de ceux qui pensent que tout n'est pas pour le mieux dans l'état actuel des choses, je vous promets, dans la mesure modeste des attributions du Conseiller d'Arrondissement, d'appuyer énergiquement, tous les vœux qui tendraient à l'amélioration du sort des malheureux.

Comme homme d'affaires, en relations journalières avec les travailleurs, j'ai pu, mieux que tout autre, me rendre compte des besoins de chacun. J'ai constaté l'inégalité flagrante

qui existe dans la répartition des impôts, principalement de l'impôt foncier. Dans mes rapports avec nos représentants je ne cesserai d'insister sur l'opportunité d'une réforme.

MES CHERS CONCITOYENS,

En acceptant d'être candidat je n'ai pas cherché, je vous l'affirme, ma satisfaction personnelle. Je me suis mis, simplement et par devoir, à contribution, pour les besoins d'une cause commune.

Aussi je ne vous cacherai pas que j'ai une entière confiance dans le résultat du scrutin.

Notre victoire du 5 Mars a été éclatante; celle du 9 Avril sera pour le canton de Lauzès, le Triomphe de la République et de la Démocratie.

J. DURAND,
Notaire, Maire de Saint-Cernin.

On nous écrit :

Il n'est pas fait grand bruit autour de l'élection au Conseil d'arrondissement qui doit avoir lieu, le 9 avril, pour le remplacement de M. Peyrichou, élu Conseiller général.

La réaction n'ayant aucun candidat à opposer à M. Durand, notaire et maire à Saint-Cernin, l'élection de ce dernier est assurée.

CONCOTS. — *Funérailles.* — Les obsèques du vénéré maire de Concots, M. Ausset, ont eu lieu dimanche à onze heures.

Tous les habitants valides de la commune ont accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle de celui qui, par son affabilité, par la droiture de son jugement, par sa probité, a pu, malgré les difficultés inhérentes à la fonction de maire, rester pendant cinquante-et-un ans sans interruption à la tête de la municipalité.

Le regretté défunt avait demandé que ses funérailles soient aussi simples que sa vie avait été modeste ; aussi, à part la présence du conseiller d'arrondissement et du receveur municipal, la cérémonie a revêtu un caractère tout à fait local.

Parmi les nombreuses couronnes déposées sur le cercueil, il y a lieu de signaler celle de la famille, celle du conseil municipal, celle de la jeunesse et celle des écoles laïques.

M. le docteur Bach, adjoint au maire, et M. Bousquet, vétérinaire, ont retracé la vie si bien remplie du vénéré défunt, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous.

SÉNAILLAC. — Dans la soirée du 27 mars courant, vers 8 heures, un incendie s'est déclaré dans une maison servant de cuisine et de grange, appartenant au nommé Lafaurie, au lieu de Cros, commune de Sénaillac, et a détruit complètement cet immeuble et ce qu'il renfermait.

Les dégâts, non assurés, s'élèvent à la somme de 2,250 fr.

L'incendie est dû à l'imprudence de la femme du propriétaire.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Gelées.* — Les gelées des 23 et 24 mars ont fait plus de mal qu'on le croyait tout d abord. Pour les pruniers, surtout les pruniers d'ente, la récolte a été totalement enlevée. Un grand nombre de propriétaires de notre région, qui ont des plantations assez importantes, ont éprouvé un véritable désastre qui aura malheureusement un contre-coup sur le marché de ces denrées.

— *Accident.* — M. Bru, facteur rural à Cajarc, et son fils, viennent d'être victimes d'un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences. Comme ils regagnaient tous les deux en voiture leur domicile, arrivés au lieu dit Seuzac, le cheval, effrayé par un bruit s'est précipité sur le talus du remblai très élevé en cet endroit. La voiture a été entièrement brisée et le cheval s'est blessé. Quant aux voyageurs, le père seul a reçu des blessures sans gravité.

— *Collège.* — Les travaux de restauration des vieux bâtiments du collège sont commencés depuis quelques jours.

Les travaux vont être activement poussés, afin que toutes les installations soient terminées pour la prochaine rentrée d'octobre.

L'aménagement des dortoirs, réfectoires et études est prévu de manière à donner aux enfants tout le confortable que les familles sont en droit d'attendre d'une administration soucieuse du bien-être des élèves qui lui sont confiés.

REILHAC. — Les électeurs de la commune de Reilhac sont convoqués pour le dimanche 9 avril, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Pons, maire, décédé.

LACAPELLE-MARIVAL. — Par suite du décès de M. Karkowski, adjoint au maire, les électeurs sont convoqués pour le 23 avril, en vue de l'élection d'un conseiller municipal.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Incendie.* — Ces jours derniers, un incendie a détruit une grange appartenant au nommé Géraud Bach, propriétaire à Lavercanthère, canton de Salviac.

Les pertes sont évaluées approximativement à 200 fr.

Le sinistré n'habitant pas le pays, on ne sait pas si les pertes sont couvertes par une assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

LE VIGAN. — *Atterrissement d'un ballon.* — Aujourd'hui, 31 mars, le sieur Pébeyre Jean, habitant Lavayssière, commune du Vigan, a trouvé vers 11 heures du matin, dans un bois de pins situé dans sa propriété, un gros ballon qui venait d'atterrir, et sa nacelle en osier de forme rectangulaire, ayant 50 cent. de long et 30 cent. de large. S'étant avancé, il a lu l'inscription suivante, placée bien en évidence, sur un des côtés de la nacelle :

Observatoire de Trappes (S. et O.).
Défense d'ouvrir, s. v. p.
Prévenir télégraphiquement.
10 francs de récompense.

En l'examinant de plus près, il a remarqué deux lettres qui s'y trouvaient suspendues et contenant 6 timbres-poste à 0,15.

Voici, à titre de curiosité, le contenu d'une de ces lettres manuscrites, d'ailleurs identiques, dont nous respectons le style et l'orthographe :

Mars, 1899

« Les personnes qui trouveront cet instrument sont priée de prévenir par dépêche puis par lettre Monsieur le Directeur de l'Observatoire de Trappes (Seine-et-Oise). Elles sont prié également de renvoyer l'appareil *bien emballé* dans une caisse *en* BOIS. On mettra dans cette caisse le parasoleil, le filet et le sac en toile (Il est inutile de renvoyer le ballon). Cet envoi se fera par colis postal adressé à Monsieur le directeur de l'Observatoire de Trappes (S. et O). Indiquer dans la lettre s'il restait du sable dans le sac.

Une somme de dix francs sera donnée comme récompense et pour payer les menus frais »

« *le Directeur de l'Observatoire* »
Pas de signature.

Le sieur Pébeyre, heureux de sa bonne aubaine, s'est empressé de se rendre au Vigan pour télégraphier la bonne nouvelle ainsi qu'il était dit dans la lettre. En attendant une réponse, il a déposé la précieuse trouvaille au Café de la Renaissance, tenu par M. Hébray Louis, où la population vient la voir.

Les commentaires vont leur train. Les uns prétendent que c'est un poisson d'avril, d'autres ayant remarqué une boîte capitonnée dans l'intérieur de la nacelle munie d'un mécanisme, croient que cela pourrait être un appareil enregistreur destiné à quelque expérience scientifique.

Où est la vérité ?

L'avenir le dira.

Un excursionniste,
G. L. J. A.

Quelques frictions suffisent. — St-Félix (Lot), le 15 avril 1898. — Ma femme était atteinte de rhumatismes à un genou, elle souffrait beaucoup. A certains moments le genou enflait et elle ne pouvait fléchir la jambe. Après 5 ou 6 frictions de Baume Victor, l'enflure et les douleurs ont disparu complètement.

ESTAGNIÉ (Sig. lég.)

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Rien ne pouvait faire prévoir le taux élevé qui atteindrait les reports en liquidation. Aussi le marché a-t-il été absolument désorienté devant les exigences des capitaux reporteurs. Il s'est produit de ce fait des allègements de position qui ont lourdement pesé sur la tenue de la cote.

Le 3 0/0 qui était hier à 102,27 reste à 102,22, avec un report de 45 à 50 fr.; le 3 1/2 0/0 est à 103,65 et l'amortissable à 101,40.

La Banque de France se traite à 3,920.

Le Crédit Foncier est à 755, le Crédit Lyonnais à 898; le Comptoir National d'Escompte à 607, la Société Générale à 581.

La Banque spéciale des valeurs industrielles se négocie à 227.

Le Suez vaut 3,780.

Parmi nos Chemins, le Lyon est à 1,945, le Midi à 1.400 et le Nord à 2,135.

L'Italien sur lequel on a fait 25 centimes de report cote 95,05. L'Extérieure s'inscrit à 60,60, le Turc D à 22,77, la Banque Ottomane à 568. Le Russe 3 0/0 1891 est à 93,90 et le 3 1/2 0/0 1894 à 100,05.

Le Portugais cote 27,22.

BIBLIOGRAPHIE

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1349, du 1er avril 1899

Le diable de mer, par E. Oustalet. — Le vernis dentaire des Pays-Jaunes, par Paul d'Enjoy. — Le pétrole à bord des navires, par P. de M. — Le téléphone haut parleur, par L. Leroy. — A Terre-Neuve : Le homard est-il un poisson ? par Henri Coupin. — Le bambou, par Henri Chastrey.

Effets d'un tremblement de terre, par H. Zaleski. — Fonte extraordinaire des glaciers du Mont-Blanc, par Omer Julien. — Les fouilles de Carthage par J.-B. Mispoulet. — Nouveaux navires pour la flotte russe, par le commandant Z... — Une nouvelle pile, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences ; Séance du 27 mars 1899 par Ch. de Villedeuil. — Charles Nodin, par Henri de Parville.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. Sommaire du numéro 2191 du 1er avril 1899.

GRAVURES. Palestine : La Semaine Sainte et les Fêtes de Pâques, à Jérusalem : Le Consul de France et le Patriarche latin, au Saint-Sépulcre. — Le lavement des pieds. — Cérémonie grecque du Feu sacré au Saint-Sépulcre. — La Passion des Franciscains : La descente de croix. — L'embaumement. — Chrétiens indigènes sortant de la messe le dimanche des Rameaux. — Pèlerins suivant la Voie douloureuse. — L'Evêque grec se rendant au Saint-Sépulcre. — Pèlerinages des Musulmans. — Les troupes turques.

Paris : A la Cour de cassation : Lecture, par M. Ballot-Beaupré, du rapport sur la récusation des juges.

Au Pôle Nord : Le Panorama animé.

La foire à la ferraille.

La Médaille de l'alliance.

La Médaille du Campo dei Fiori : Un portrait de Jésus.

Portraits (Nécrologie) : Mgr. Fonteneau, évêque d'Albi. — M. Léon Guillimin, député du Nord. — M. de Chaudordy. — Le lieutenant de vaisseau Mizon.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variétés : Barnum, amuseur des peuples, par Léo Claretie. — La Semaine Sainte et les fêtes de Pâques à Jérusalem, par X. — Un portrait de Jésus, par A. Falize. — L'Afrique occidentale française, par Ned Noll. — Vélocipédie par A. Wimllee ; etc.

Explication des gravures, Revue comique Récréations, Echecs, Rébus, Momento de la semaine, Petit courrier des Théâtres, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Le Vendredi Saint des Pontigaud, par J. Pommerol, illustrations de Paul Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1162	1080	0.50 à 0.94
Vaches.	414	364	0 49 à 0.93
Taureaux.	161	151	0.39 à 0.68
Veaux.	1015	895	0.80 à 1.26
Moutons.	9347	7847	0.65 à 1.20
Porcs.	3689	3609	0.84 à 1.12

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	257	147	60 à 73
Vaches.	18	10	50 à 63
Moutons.	1357	761	70 à 90
Porcs.	969	797	54 à 58

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguie, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert e essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent* 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie
MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**
Dépositaire du Chronomètre **OMÉGA**
En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose.**

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot.**

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Etude de Me Louis LACAZE, licencié en droit, avoué à Cahors.
10, Cours de la Chartreuse (Ancienne étude DELBREIL.)

VENTE

Sur Saisie Immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN DEUX LOTS

DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS SUR LES COMMUNES DE SAINT-CIRQ-LAPOPIE ET DE BOUZIÈS-HAUT

L'adjudication aura lieu le MERCREDI TROIS MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un contrat d'obligation au rapport de Me FRANC, notaire à Saint-Géry, en date du six janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de VERDY, huissier à Saint-Géry, en date des vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, volume 163 nos 29 et 30.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le vingt-deux mars mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, lequel donnant acte à Me LACAZE des lecture et publication du cahier des charges a fixé la vente au mercredi trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Et qu'aux requête, poursuites et diligences du sieur BRAS, Justin, propriétaire, demeurant et domicilié à Cénevières,

Ayant Me Louis LACAZE pour avoué constitué près le Tribunal Civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de : 1° Monsieur CLARY, docteur en médecine, demeurant à Cahors, pris comme tuteur des enfants mineurs BRAS Emilie, BRAS Marcelin et BRAS Henri, domiciliés à l'hospice de Cahors ;

2° BRAS Victor, épicier aux Masséries, commune de Saint-Géry, pris comme tuteur de Emile BRAS, domicilié à l'Hospice de Cahors ;

3° BRAS Emilie, épouse de Jean BALITRAND, boulanger, et de ce dernier pris pour la validité, domiciliés ensemble aux Masséries, commune de Saint-Géry ;

Tous les consorts BRAS susnommés, pris comme héritiers de feu BRAS Pierre, quand vivait charron, domicilié au Causse de St-Cirq-Lapopie.

Parties saisies, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à midi et demi, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE

IMMEUBLES
SITUÉS
Sur la commune de Saint-Cirq-Lapopie

Article premier

Une terre sise à Combe-Nègre, section G, formant le numéro 451 P du plan cadastral de la commune de St Cirq-Lapopie, de contenance sept ares soixante-dix centiares.

Article deuxième

Une terre et pâture, section G, formant le numéro 461 P du dit plan sis au lieu dit Pech du Mas, même commune, de contenance de neuf ares soixante-quinze centiares.

Article troisième

Une vigne sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 462 P du dit plan et d'une contenance de neuf ares deux centiares.

Article quatrième

Un bois sis à la Vignasse, section F, même commune, formant le numéro 2038 du dit plan, de contenance de trente-neuf ares quinze centiares.

Article cinquième

Une pâture sise au lieu dit « Le Cloup » mêmes commune et section, formant le numéro 2104 du dit plan et d'une contenance de vingt-trois ares quatre-vingt-quinze centiares.

Article sixième

Un bois sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2105 du dit plan et d'une contenance de quatre-vingt-quatre ares vingt centiares.

Article septième

Une terre sise au lieu dit Pech Ongrand mêmes commune et section, formant le numéro 2082 du dit plan et d'une contenance de vingt-sept ares quatre-vingt-quinze centiares.

Article huitième

Une châtaignerie sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2083 du dit plan et d'une contenance de vingt-sept ares quatre-vingt-quinze centiares.

Article neuvième

Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2087 du dit plan et d'une contenance de quarante-sept ares soixante-dix centiares.

Article dixième

Une vigne et pâture sise au lieu dit Pech Labori, mêmes commune et section, formant le numéro 286 du dit plan, d'une contenance de dix-neuf ares vingt centiares.

Article onzième

Une châtaigneraie sise au lieu dit Le Causse, mêmes commune et section, formant le numéro 2088 du dit plan, d'une contenance de onze ares.

Article douzième

Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2089 du dit plan, d'une contenance de quarante-neuf ares soixante centiares.

Article treizième

Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2090 du plan et d'une contenance de quatre ares trente-cinq centiares.

Article quatorzième

Un sol de maison sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2091 du dit plan, et d'une contenance de deux ares soixante centiares.

Article quinzième

Un jardin sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2092 du dit plan et d'une contenance de quatre-vingt-dix centiares.

Article seizième

Un jardin sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2093 du dit plan et d'une contenance de trois ares vingt-cinq centiares.

Article dix-septième

Un bois sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 2094 du dit plan, d'une contenance de vingt-huit ares soixante-quinze centiares.

Article dix-huitième

Une maison sise au lieu dit Le Causse, même commune, section F, formant le numéro 2091 du plan et d'un revenu de sept francs cinquante centimes.

Cette maison est de forme rectangulaire à deux tombants d'eau, recrépie de longue date à chaux et à sable et recouverte de tuiles plates à crochets. La porte d'entrée est située au Midi; sur cette façade se trouve une fenêtre.

A côté de la maison se trouvent une citerne, un fournil, une étable et une grange démolie.

IMMEUBLES
SITUÉS
Sur la commune de Bouziès-Haut

Article premier

Un bois sis au lieu dit Cévenne d'Etienne, formant le numéro 904, section G du plan cadastral, de la commune de Bouziès-Haut, de contenance de trente ares soixante centiares.

Article deuxième

Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 905 du dit plan, d'une contenance de quatre-vingts ares.

Article troisième

Un bois sis au lieu dit Le Causse, mêmes commune et section, formant le numéro 905 du dit plan, d'une contenauce de quatre-vingts ares.

Article quatrième

Un bois sis au lieu dit Lalepelousse et Cévenne d'Etienne, mêmes commune et section, formant le numéro 908 du dit plan et d'une contenance de quarante-un ares.

Article cinquième

Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 909 du dit plan et d'une contenance de vingt-neuf ares soixante centiares.

Article sixième

Une pâture sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 910 du dit plan et d'une contenance de vingt-sept ares soixante-dix centiares.

LOTISSEMENT
ET
Mises à prix

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra tous les immeubles situés sur la commune de Saint-Cirq-Lapopie.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **cent francs**, ci..... **100** fr.

En sus des charges.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra tous les immeubles situés sur la commune de Bouziès-Haut.

Il sera mis en vente sur la mise à prix de **vingt francs**, ci..... **20** fr.

En sus des charges.

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées au Cahier des Charges dressé par l'avoué poursuivant et déposé pour servir de minute d'enchères au greffe du Tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Les frais seront payables en sus du prix dans les quinze jours de l'adjudication.

NOTA. — Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,

Louis LACAZE.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, f° c° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Le receveur de l'enregistrement,

Signé : De Framond.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Louis LACAZE, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges

Certifié véritable par le gérant soussigné,

Cahors, le 1899.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,

Le Maire,